



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Liste des délibérations adoptées Séance du Conseil Municipal

LUNDI 20 MARS 2023

À 18 h 30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9, puis 10
Nombre de pouvoirs valides : 04
Nombre de votants : 13, puis 14
Date de la convocation : 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, M. Christophe DAZY, Mme Françoise SOL, M. Bruno VERPRAET, Mme Baptistine BOIVIN, M. Vincent ERRET, M. Daniel VIVIEN, M. Jean-Louis RICHARD et Mme Pascale DURAND (arrivée à 18h45).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX à M. Christophe DAZY, Mme Francine LEBERT à Mme Françoise SOL, Mme Sandrine DELAMARRE à M. Gérard TRIBOY et M. Alain GALLOIS à M. Jean-Louis RICHARD.

Absents : Mme Pascale DURAND (excusée jusque 18h45) et M. Eric LAVY.

Madame Baptistine BOIVIN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Délib. N° 2023-03/01 : Nomination d'un secrétaire de séance

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2023-03/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2023-03/03 : Compte-rendu des décisions prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2023-03/04 : Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur Municipal – COMMUNE

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Délib. N° 2023-03/05 : Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur Municipal – BUDGET ANNEXE – Création et location de locaux professionnels

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 13 voix POUR.

Arrivée de Mme Pascale DURAND à 18h45.

Délib. N° 2023-03/06 : Vote du compte administratif 2022 – COMMUNE

Le Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, M. Eric PLASSON quitte la salle après avoir confié la présidence à M. Daniel VIVIEN, doyen en âge.

ADOPTÉ : par 12 voix POUR (M. Eric PLASSON ne participe pas au vote) et 1 ABSTENTION (Mme Pascale DURAND).

Délib. N° 2023-03/07 : Vote du compte administratif 2022 – BUDGET ANNEXE – Création et location de locaux professionnels

Le Maire ne pouvant participer au vote du compte administratif, M. Eric PLASSON quitte la salle après avoir confié la présidence à M. Daniel VIVIEN, doyen en âge.

ADOPTÉ : par 12 voix POUR (M. Eric PLASSON ne participe pas au vote) et 1 ABSTENTION (Mme Pascale DURAND).

Délib. N° 2023-03/08 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – COMMUNE

ADOPTÉ : par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Pascale DURAND).

**Délib. N° 2023-03/09 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – BUDGET ANNEXE
– Création et location de locaux professionnels**

ADOPTÉ : par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Pascale DURAND).

**Délib. N° 2023-03/10 : Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes
électorales**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

Délib. N° 2023-03/11 : Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

**Délib. N° 2023-03/12 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement de deux agents
contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement
saisonnier d'activité (en application du 2° de l'article L. 332-33 du Code Général de la Fonction
Publique) – ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

**Délib. N° 2023-03/13 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel
sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier
d'activité (en application du 2° de l'article L. 332-33 du Code Général de la Fonction Publique) –
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

**Délib. N° 2023-03/14 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel
sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier
d'activité (en application du 2° de l'article L. 332-33 du Code Général de la Fonction Publique) –
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 14 voix POUR.

A Pierry, le 21 Mars 2023

Le Maire,
Eric PLASSON

